



## Mediation conventionnelle

-----  
Par thaly

dans un problème liés aux RPS , j ai ete victime de diverses malversations qui m ont conduite au burn out avec risques de passage à l acte ...

4 ans plus tard (impossible avant. ( j alerte l inspecteur du travail qui m oriente vers la QVT suite aux amendements que j ai apportés mon employeur me propose une mediation sur 6 médiateurs inscrits il m en proposent 4 . aucun ne me convient j en propose un extérieur trouvé sur la liste des médiateurs de la cour d appel et qui a accepté ma demande .

mon employeur refuse et m impose de choisir dans sa liste de 4 puis je refuse et imposer mon choix de médiateur externe , ou suis obligée de choisir l un de ceux proposés ?

merci de votre retour

-----  
Par morobar

Bjr,  
Vous avez posté 2 messages incompréhensibles.  
J'ai lu quelque part que RPS= risques psycho sociaux et QVT = qualité de vie au travail.  
Ceci n'éclaire en rien l'exposé de votre situation, ni de quels médiateurs il serait question.

-----  
Par thaly

J ai ete victime de harcèlement suite dénonciation calomnieuse etc

j ai contacté l inspecteur du travail qui m a orienter vers la QVT j ai ete reçue et entendue en entretien d'entretien  
a l issue , mon employeur me propose une mediation conventionnelle avec le choix dans une liste de médiateurs " estampillés " par mon employeur  
j ai demandé la nomination d un expert que j ai choisi sur la liste de la cour d appel de paris mon employeur a refusé ma demande et m impose l un de ses médiateurs

existe t il une loi qui me permette d'imposer le respect de mon choix du médiateur et non de me soumettre à leur liste , les deux médiateurs qui auraient pu me satisfaire dans cette liste ont ete enlevé juste avant la proposition de mediation par mon employeur .  
merci de votre retour

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Une médiation amiable ne permet pas à une partie d'imposer le médiateur à l'autre. Si ni vous ni votre employeur n'êtes pas d'accord, il n'y a aura pas de médiation.

Si un juge ordonne une médiation, c'est lui qui désigne le médiateur.